



Les dossiers - Les fuites d'eau



Les fuites d'eau ne sont pas toujours visibles et peuvent vous coûter cher. Que leur débit soit important ou non, elles doivent être rapidement prises en charge ! En cas de dérapage de votre consommation, le SDEA est à vos côtés pour vous aider à détecter les fuites d'eau, à y remédier et éventuellement à être remboursé.

Y a-t-il une erreur de lecture du compteur ?

Votre consommation excessive d'eau peut-être due à une erreur de lecture de compteur. Dans ce cas, vérifiez en premier lieu la correspondance de l'index de lecture reporté sur la facture et les indications du compteur. Pour ce faire, il suffit de soulever délicatement le couvercle de votre compteur. Seuls les chiffres sur fond noir sont à prendre en compte.

Le SDEA n'a accès à votre index de consommation qu'au moment de la relève de votre compteur soit une à deux fois par an. Dans l'intervalle, vous pouvez suivre à tout moment votre consommation d'eau. Si votre compteur est placé dans un regard en profondeur, veillez à prendre vos précautions de sécurité avant d'y accéder et à remettre en place la protection isolante avant de refermer.

D'où peut provenir une fuite ?

S'il n'y a pas d'erreur de lecture du compteur, vous êtes peut-être victime d'une fuite d'eau. En général, deux cas de figure se présentent :

Vos installations privatives

Les fuites peuvent être liées au bon entretien de vos installations privatives et provenir

- d'un robinet resté malencontreusement ouvert,
- d'un arrosage automatique mal réglé,
- d'une chasse d'eau qui coule,
- d'une soupape du chauffe-eau ouverte,
- d'un adoucisseur défaillant.

Vérifiez bien l'ensemble de vos installations.

À savoir : Ces types de fuite ne donnent pas lieu, en principe, à un dégrèvement sur votre facture d'eau.

Vos canalisations

Plus discrètes, certaines fuites peuvent affecter vos canalisations, qu'elles soient apparentes ou non. Faites alors appel à un prestataire sanitaire au plus vite pour la réparer et conservez la facture d'intervention.

Comment détecter une fuite ?

Garder un œil sur son compteur et le consulter régulièrement, permet de détecter rapidement une fuite et d'en limiter les dégâts. En cas de doute, un test simple peut-être réalisé.

Le soir, après avoir fermé tous les robinets ou appareils consommant de l'eau, relevez votre compteur. Le matin, avant de consommer de l'eau, relevez à nouveau votre compteur. S'il indique une consommation et que vous ne disposez pas d'un appareil de chauffe se chargeant la nuit (chauffe-eau, chaudière, ballon d'eau chaude), il y a bien une fuite. Votre contrat d'assurance habitation prévoit peut-être la recherche de fuite, pensez-y !

Peut-on être remboursé(e) suite à une fuite ?

Seules les fuites au niveau des canalisations peuvent donner lieu à un dégrèvement sur facture (*) :

- si la surconsommation d'eau est supérieure au double de votre consommation habituelle,
- sous réserve de transmettre au SDEA l'attestation de réparation d'une entreprise de plomberie, en précisant l'origine exacte de la fuite et la date des travaux effectués.

Le cas échéant, un échelonnement de paiement peut vous être accordé par votre Trésorerie de référence.